

Fourgon d'infanterie : ordonnance de 1899

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **46 (1901)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-337877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FOURGON D'INFANTERIE

Ordonnance de 1899.

Planche XXII.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 10 mars 1899, un nouveau modèle de fourgon d'infanterie, destiné à servir de fourgon n° 5 pour les bataillons de l'élite et de landwehr, premier ban. Quelques bataillons des troupes de forteresse le recevront également comme fourgon de compagnies. Les anciens fourgons de bataillon ordonnance 1889/99 continueront à servir comme fourgons d'unités, tandis que les fourgons n° 5 (ordon. 1889/99), devenus disponibles par l'introduction des voitures nouvelles, passeront à la landwehr I comme voitures d'unité, nos 1 à 4.

Les avantages principaux du nouveau fourgon n° 5 sont les suivants :

Le pont est de 16 cm. plus bas que dans les fourgons 1889/99, les roues étant plus petites ; il est plus court et plus large (le pont déborde au-dessus des roues). Sa largeur permet de placer sous la bâche deux brancards sanitaires pour malades couchés. Enfin, la voiture est plus légère que l'ancienne, elle ne pèse que 600 kg., son poids est mieux réparti et son roulement meilleur, ce qui la rend mieux appropriée aux chemins de notre pays. La planche XXII donne en effet l'impression que cette voiture n° 5 est d'une construction mieux entendue et bien meilleure que l'ancienne¹.

Le pont est entouré d'un cadre dont le côté arrière peut être abattu de manière à faciliter le chargement et le déchargement.

Le siège est à deux places, pour le conducteur et le garde-voiture. A l'accoudoir de droite se fixe le sac du conducteur, à celui de gauche le sac du cheval.

¹Nous devons la photographie de la voiture ainsi que les indications qui s'y rapportent à l'amabilité de M. le lieutenant-colonel Ed. Muller, le distingué directeur des ateliers de construction fédéraux de Thoune, auquel nous exprimons ici nos plus vifs remerciements.

Les trains d'avant et d'arrière sont chacun portés par deux ressorts longitudinaux et un ressort transversal. Le timon est identique à celui des caissons à munitions d'infanterie et de la voiture sanitaire de régiment.

Les roues, du système Thonet, ont respectivement 85 cm. et un mètre de hauteur; leurs moyeux sont en acier. Les roues d'avant et d'arrière sont semblables à celles des voitures sanitaires de régiment; les roues d'arrière semblables également à celles des caissons à munitions d'infanterie, et interchangeables.

Le frein est à vis; il se manœuvre depuis le siège. La voiture est en outre pourvue d'un sabot.

Le fourgon n° 5 est destiné à recevoir :

la caisse à outils de pionniers,

10 pelles rondes (suspendues sous le pont).

la caisse sanitaire,

8 brancards de campagne,

1 drapeau fédéral et 1 drapeau international (Croix-Rouge),

1 corbeille à lanterne,

le matériel de ferrure pour chevaux,

1 eric.

Le coffre placé sous le pont reçoit les accessoires : cordes, clefs anglaises, etc.

Principales données numériques.

Longueur de la voiture avec timon	6080 mm.
— — — sans —	3470 »
Hauteur maxima (avec le cerceau de bâche)	2380 »
Longueur intérieure du pont	2760 »
Largeur — — —	1400 »
Hauteur du pont depuis le sol	1060 »
Voie (de milieu à milieu des jantes)	1470 »
Largeur du chemin nécessaire pour faire demi-tour (mesures prises entre les ornières extérieures).	3400 »
Poids de la voiture vide et non équipée	600 kg.
— de l'équipement	45 »
Charge suivant règlement	525 »
Voiture équipée et chargée, conducteur compris	1250 »
Charge maximum autorisée	1400 »





Photogravure Corbaz & Cie Lausanne.

Fourgon d'infanterie n° 5, ordonnance 1899.